



MCAD ÉQUIVALENT DU DIPLÔME D'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

Le titulaire de la **Mention Complémentaire d'Aide à Domicile**, exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées, vivant en logement privé, individuel ou collectif.

Il doit être capable :

- d'appréhender les situations et leurs évolutions de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits de réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
- de contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers
- de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie
- de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes
- de solliciter les partenaires compétents
- Dans le cas de sa formation, il intervient dans notre structure multi-accueil d'application « les Câlines d'Orme ».

■ Conditions d'inscription

- Etre titulaire d'un CAP ATMFC, d'un BEP, d'un BEPA, d'un CAP Petite Enfance,
- Constituer un dossier de pré inscription
- Inscription définitive après entretien individuel et étude du dossier

■ Profil

- Avoir le goût pour les contacts humains, des qualités relationnelles et une réelle capacité d'écoute
- S'intéresser aux problèmes humains et sociaux que peuvent rencontrer des familles ou des personnes dépendantes
- Faire preuve de tolérance, de discrétion, d'adaptation
- Avoir de l'intérêt pour les tâches de la vie quotidienne

Les horaires d'enseignement

Disciplines	Heures Hebdomadaires	Heures annuelles
Techniques et technologies liées au cadre de vie : linge, locaux, préparation des repas, gestion de la vie quotidienne	12 h	192 h
Activités de maintien de la vie sociale et de loisirs	3 h	48 h
Communication, organisation	2 h	32 h
Sciences médico-sociales	8 h	128 h
Physiopathologie	3 h	48 h
Technologies et techniques d'aide sanitaire et d'ergonomie	6 h	96 h

■ Période de Formation en Milieu Professionnel :

16 semaines dont :

- 10 semaines au domicile privé
- 6 semaines en structures collectives



SANTE SOCIAL

